



R A P P O R T
D ' A C T I V I T É
2 0 1 9

Madon
leurthe

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
DE BASSIN



Le mot du président

Après 2018, année d'installation de l'EPTB dans sa forme de syndicat mixte, 2019 fut l'année d'affirmation de l'EPTB en tant qu'acteur majeur dans ses nouvelles compétences. Désormais, la structure se trouve dans ses propres locaux, ce qui lui procure une meilleure visibilité. Elle s'est dotée progressivement de l'expertise dont elle a besoin pour assumer les compétences que ses membres lui ont transféré ou délégué.

Les actions inscrites au PAPI Madon ont démarré progressivement suite à la signature officielle fin avril de la convention cadre par l'ensemble des co-financeurs (Union Européenne, Etat, Région, Agence de l'eau...). L'EPTB a ainsi pu recruter le maître d'œuvre qui réalisera la conception des aménagements de lutte contre les inondations sur toute la durée du programme.

C'est aussi et surtout sur le bassin versant de la Meurthe que toute la vigilance des élus et des services s'est portée au cours de cette année 2019, permettant enfin de parvenir à un consensus de toutes les parties prenantes sur la localisation des futurs aménagements de lutte contre les inondations. Si le travail est loin d'être terminé avant de pouvoir déposer une demande de labellisation d'un PAPI auprès de l'État, c'est une excellente avancée pour tous ceux qui attendent depuis plusieurs décennies de pouvoir être protégés contre les crues de la Meurthe et de ses affluents.

Les actions sur le Madon sont lancées, les études sur la Meurthe se poursuivent positivement, ce sont donc des choix stratégiques qui vont devoir être pris en 2020 alors même que les élections communales de mars vont impacter directement le fonctionnement de l'EPTB. Un nombre important de nouveaux élus vont intégrer le comité syndical, le grand défi de 2020 sera donc d'user d'une grande pédagogie pour initier les arrivants à toute la complexité de la lutte contre le risque inondation et la compétence GEMAPI en général. Dans ce domaine si pointu techniquement, seul ce travail d'explications et d'acculturation permettra que chaque élu soit à même de prendre rapidement les décisions les plus optimales pour protéger la population.

Je veux ici remercier l'ensemble des membres du comité syndical pour leur investissement et leur collaboration. Ils ont prouvé au cours de ces deux années qu'ils faisaient de la lutte contre les inondations et la préservation de notre environnement des enjeux forts de leur engagement politique. Certains nous quittent pour voguer vers d'autres horizons, je ne doute pas qu'ils sauront transmettre leur engagement à ceux qui leur succéderont. À tous, ceux qui nous quittent, et ceux qui s'engageront demain, MERCI.



Bertrand KLING
Président de l'EPTB Meurthe-Madon

SOMMAIRE

Le mot du président.....	p 2
Programme d'actions de prévention des inondations	p 3
Gestion des milieux aquatiques	p 5
Ouvrages et systèmes d'endiguement ...	p 6
La vie de l'EPTB	p 7
Bilan financier.....	p 8

Avec le soutien de :



PREFET
DE LA REGION
GRAND EST



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LOIRAIN



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de Développement Régional

PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Les délais administratifs liés à la mise en place du PAPI Madon ont permis aux élus et services de l'EPTB de consacrer une bonne partie du 1er semestre 2019 à concerter les acteurs locaux du bassin versant de la Meurthe. Les efforts menés ont payé puisqu'un scénario d'aménagement a pu être dégagé et faire consensus au niveau local.

PAPI Madon : mise en œuvre du programme d'actions

L'EPTB et tous ses partenaires - État (DREAL Grand Est, DDT 54, DDT 88), Agence de l'eau Rhin Meuse, Région Grand Est, intercommunalités, associations et fédérations, chambres consulaires - se sont réunis le vendredi 26 avril à Bainville-sur-Madon pour la signature officielle du programme d'actions de prévention des inondations.

Le coût total de ce premier programme d'actions est évalué à 12 M€ HT, subventionné à hauteur de 9,8M € par l'Etat, la Région, les fonds européens et l'Agence de l'eau Rhin Meuse. L'EPTB, les fédérations de pêche et les collectivités territoriales financent le reste.



Signature officielle du PAPI Madon le 26/04/2019

En 2019, les services de l'EPTB ont travaillé en lien étroit avec l'ensemble des partenaires à l'élaboration du cahier des charges permettant de lancer, au cours du dernier trimestre, une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre. Celui-ci aura en charge l'ensemble des aménagements prévus au PAPI Madon, des études de définition jusqu'au suivi des travaux. Les études de maîtrise d'œuvre débuteront début 2020 pour un démarrage des travaux envisagé au second semestre 2022.

Les fédérations de pêche de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, maîtres d'ouvrage pour la création d'annexes hydrauliques, ont réalisé dès cette année celles de Lemainville (54) et Mattaincourt (88). A terme ce partenariat permet de créer six annexes hydrauliques par département.

À noter : les annexes hydrauliques ont un rôle d'épuration de l'eau et de régulation hydraulique en période hivernale (stockage d'eau), mais ce sont surtout des réservoirs de biodiversité qui servent de zones de frayères et d'alimentation pour les poissons. Elles concilient ainsi le bon maintien écologique du cours d'eau avec la lutte contre les inondations.



Annexe hydraulique de Mattaincourt

PAPI Meurthe : une avancée cruciale

Les aménagements proposés en 2016 n'ayant pas fait consensus localement, l'EPTB a lancé une étude complémentaire permettant d'envisager d'éventuels nouveaux sites susceptibles d'accueillir des zones de rétention dynamique de crue et réduire ainsi la hauteur des ouvrages initialement envisagés. Conformément à la demande des élus d'avoir une vision exhaustive, le bureau d'études ISL a ainsi identifié 4106 sites potentiels. Après plusieurs cycles de rencontres, les nombreuses réunions, tant locales que du comité de pilotage de l'étude, ont permis de définir des indicateurs prioritaires et de tester ces différents sites au regard des critères retenus. Ces études ont abouti en octobre à un accord sur un scénario à 7 sites.

Ces sept sites présentent le meilleur compromis efficacité hydraulique - coût - impact, ils doivent être étudiés en 2020 en détail afin d'adapter les protections localisées qui viennent en complément pour optimiser la protection des personnes et des biens.

De premières investigations ont eu lieu jusque la mi-décembre avec une campagne de reconnaissances géotechniques et une étude des caractéristiques des sols par carottage.



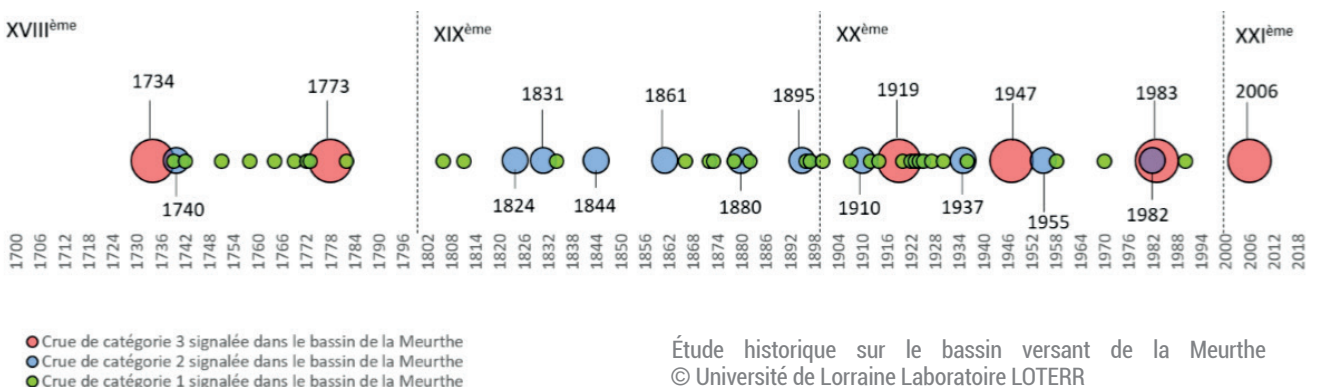
Carte des sites retenus – © EPTB - T.Lejeune



Carottage sur le site de Chanteheux

L'EPTB a également lancé une étude de faisabilité pour la reconquête du fonctionnement hydromorphologique de la Meurthe et de ses affluents, sur plusieurs sites prioritaires. Cette étude, confiée en septembre 2019 à Artelia, va également contribuer à l'analyse environnementale des futurs aménagements et permettre ainsi d'intégrer, au sein du PAPI, un niveau d'ambition élevé, tant en matière de gestion des inondations que de reconquête écologique, les opérations mixtes alliant les deux objectifs sont systématiquement privilégiées.

À noter également que les recherches réalisées dans le cadre de la convention avec l'Université Lorraine sur les crues historiques sur le bassin versant se poursuivent avec des rendus très intéressants notamment sur l'utilisation des cours d'eau au fil des siècles pour l'activité humaine. Cette frise historique rappelle les crues importantes et répertoriées survenues depuis 1734 sur le bassin de la Meurthe.

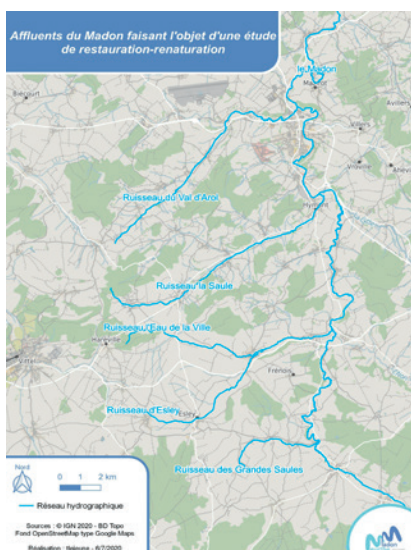


GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

L'EPTB a notamment en charge depuis le 1^{er} janvier 2019 l'ensemble de la GEMAPI sur tout le linéaire vosgien du Madon.

Restauration des affluents en rive gauche du Madon

Au cours de l'année, l'EPTB a recruté la Chambre d'agriculture des Vosges pour mener une étude de restauration-renaturation de certains affluents du Madon : le ruisseau du Cani ou de la Grande Saule, le ruisseau d'Esley ou du Breuil, le ruisseau de l'Eau de la Ville, La Saule et le Val d'Arol. Une réunion publique s'est tenue courant juillet à Rozerotte afin de présenter la démarche aux habitants des communes concernées. Le diagnostic s'est terminé en septembre 2019 permettant aux intercommunalités concernées de se réunir au cours d'un séminaire consacré à la définition de la programmation technique, financière et pluriannuelle des travaux à mener. Une démarche similaire devait être engagée sur le lit majeur du Madon mais l'appel d'offres infructueux pour la maîtrise d'œuvre de cette opération reporte cette étude à 2020.



Les affluents rive droite du Madon avaient déjà fait l'objet d'un programme de restauration conséquent par les intercommunalités alors compétentes.

Inventaire des zones humides

L'EPTB s'est engagé à réaliser un inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire. C'est d'ailleurs l'une des actions inscrites au PAPI Madon tout comme l'inventaire des haies bocagères. Pour atteindre cet objectif, une stratégie a dû être élaborée en lien avec nos partenaires ; elle a été confiée à une étudiante en stage pour 6 mois qui a ensuite intégré l'EPTB en tant qu'apprentie afin de mettre en œuvre cette stratégie. Deux niveaux de précision ont été définis : la cartographie des zones humides probables, qui résulte de croisement de différentes cartes (niveau 1) et les zones humides effectives (niveau 2) qui demande des investigations de terrain. Le niveau 1 sera appliqué sur l'ensemble du territoire de l'EPTB alors que le niveau 2 sera mis en œuvre sur le territoire des intercommunalités ayant confié la compétence à l'EPTB.

À noter : les zones humides jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement naturel du cours d'eau : elles permettent de limiter les inondations en étant des zones naturelles d'expansion de crues. Elles jouent également un rôle d'épuration des eaux et constituent des réservoirs de biodiversité.



Zone humide en amont de Mirecourt

Travaux d'urgence

Suite à la rupture partielle du seuil de Bralleville en 2014, l'érosion des berges s'est brusquement accélérée au 1^{er} trimestre 2019 menaçant une route départementale. L'EPTB a dû missionner en urgence une entreprise afin de réaliser des enrochements permettant de garantir provisoirement la sécurité des véhicules et des passants. Le travail s'est ensuite poursuivi afin de monter en lien avec la CC du Pays du Saintois une opération d'envergure plus durable sur le long terme. Ce secteur étant en limite de deux départements et de deux intercommunalités, le montage administratif et la mise en œuvre d'un plan d'action ne peut se faire sans un étroit partenariat : la rive gauche du cours d'eau est de la compétence de l'EPTB tandis que la rive droite relève de la CC du Pays du Saintois.



Enrochement d'urgence à Marainville-sur-Madon

Un stagiaire a été accueilli 12 semaines à l'EPTB pour réaliser une analyse de la ripisylve le long du Madon donnant ainsi des indications sur les travaux d'entretien à envisager pour maintenir le bon état du cours d'eau.

À SAVOIR

Intercommunalités ayant transféré la compétence gestion des milieux aquatiques : CC Terre d'eau, CC Mirecourt Dompain, CC Pays du Sel et du Vermois

Intercommunalité ayant délégué la compétence : CC Vosges Côté Sud Ouest

OUVRAGES ET SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi MAPTAM au 1^{er} janvier 2018, l'EPTB a dû ouvrir son champ d'actions à une nouvelle mission : l'entretien des ouvrages de protection contre les inondations.

Reconnaissance et gestion des systèmes d'endiguement

Le travail de recensement des ouvrages existants (identification de l'ouvrage, recherche de propriétaire et de gestionnaire, collecte de documents) s'est poursuivi notamment par des rencontres avec les intercommunalités et communes concernées. Cet inventaire est loin d'être exhaustif puisque la présence d'agents de l'EPTB sur le terrain permet de découvrir de nouveaux ouvrages au fil des semaines. Les évolutions réglementaires parues en 2019 amènent également l'EPTB à devoir remettre en cause la stratégie initialement envisagée. Des réunions de travail avec les services de l'Etat et les choix politiques du nouveau comité syndical (installation en 2020) devront permettre d'éclaircir la politique de l'EPTB.

Toulois : visite de terrain des élus

Identifier et vérifier si un ouvrage relève de la protection contre les inondations est relativement complexe. C'est notamment le cas des nombreux aménagements présents dans et aux alentours de la ville de Toul où les élus de l'EPTB se sont rendus le 5 juillet pour visiter les ouvrages hydrauliques en compagnie de Voies Navigables de France qui en assure actuellement la gestion. L'objectif du déplacement était de comprendre le fonctionnement de ces aménagements qui assurent de multiples fonctions (navigation, évacuation des eaux pluviales mais également lutte contre les inondations que pourrait engendrer une montée des eaux de la Moselle ou du ruisseau de l'Ingressin).

FOCUS

Christopher VARIN, représentant de l'EPTB Meurthe Madon, a été élu le 2 avril 2019 au conseil d'administration de l'association France Dignes. Outil précieux pour l'EPTB, cette association loi 1901 permet de favoriser le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, de bénéficier de formations et d'outils métiers spécifiques comme un logiciel de gestion des digues.



Christopher Varin, nouvel administrateur de France Dignes.



Ouvrage sur l'Ingressin.

Barbonville : un futur ouvrage de ralentissement des crues

Au cours de l'été, l'EPTB Meurthe Madon a recruté le bureau d'études Artelia pour assurer la maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'un ouvrage écrêteur de crue en travers du ruisseau des Petites Fontaines permettant de protéger un quartier d'habitations de Damelevières du risque inondation. Cet ouvrage, dont le projet avait été initié par la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle pourra voir le jour grâce à la cession à l'euro symbolique à l'EPTB des parcelles nécessaires à sa réalisation. Les membres du syndicat mixte ont accepté de réaliser cette opération hors du financement traditionnel PAPI afin de ne pas pénaliser ce territoire dont le projet était ficelé depuis de nombreuses années. Les travaux débuteront dès le début de l'année 2020.

LA VIE DE L'EPTB

Après une installation dans de nouveaux locaux au 1^{er} trimestre 2019 et l'arrivée de deux nouvelles collectivités, l'EPTB a dû étoffer ses services afin de mener les actions nécessaires à la mise en œuvre du PAPI Madon.

Deux nouvelles structures rejoignent le syndicat mixte

Au mois de mars, la région Grand Est a pu rejoindre le syndicat mixte après une modification des statuts de l'établissement. Elle entre ainsi dans le collège des Départements et Région au côté des deux membres fondateurs de l'EPTB, et est représentée au comité syndical par Madame Poirson et Monsieur Séjourné. C'est également à cette période que la Communauté de Commune Seille et Grand Couronné a décidé d'adhérer au syndicat, ses représentants sont messieurs Antoine Pernot (titulaire) et Denis Lapointe (suppléant). L'EPTB compte désormais 19 membres (564 000 habitants).

Une nouveauté également cette année avec la mise en place d'une réunion des Directeurs Généraux de Service. Un premier rendez-vous s'est tenu au mois de septembre. Prévue deux fois par an, cette réunion permettra aux services des collectivités membres d'échanger sur les actions prévues par l'EPTB et d'avoir ainsi une vision prospective de l'évolution de l'établissement.

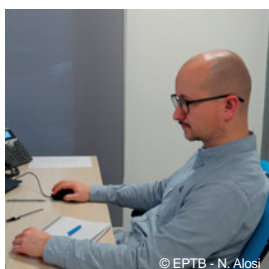
Équipe étoffée : de nouvelles compétences à l'EPTB

Les évolutions liées à la transformation en syndicat mixte et la signature du PAPI Madon ont conduit à renforcer les services de l'EPTB et accueillir de nouveaux métiers. Mi-octobre, un technicien a été recruté afin de réaliser les diagnostics de vulnérabilité auprès des particuliers, d'aider les collectivités à élaborer leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il aura en charge également une partie de l'animation du PAPI Madon et interviendra en relais pour le suivi des différents chantiers. En décembre, un géomaticien a débuté une mission de 11 mois. L'objectif principal est d'organiser les bases de données de l'EPTB afin d'en permettre plus facilement le partage avec nos différents partenaires et d'effectuer les migrations entre les différents logiciels utilisés à l'EPTB.



Olivier CAQUEL

Technicien en charge de la vulnérabilité



Thomas LEJEUNE

Géomaticien

Retour sur la commémoration du centenaire de la crue de 1919

L'EPTB s'est associé à plusieurs acteurs du grand cycle de l'eau du Grand Est pour mener des actions de sensibilisation grand public au risque inondation à l'occasion du centenaire de la crue de 1919. Ce type d'actions permet de rappeler qu'une inondation peut survenir n'importe quand et que s'y préparer est la meilleure option pour en réduire les conséquences. Cinq manifestations se sont déroulées le 23 novembre 2019 en divers points du territoire. L'EPTB s'était appuyé sur 4 associations afin de créer un programme mixant théorie et visite de terrain.

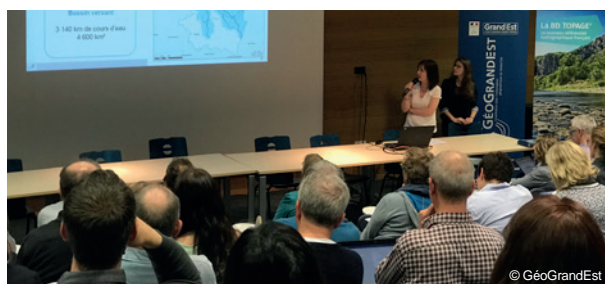


Commémoration de la crue de 1919 à Mirecourt.

Au niveau national

L'EPTB continue à s'impliquer dans les structures et manifestations nationales. Ainsi, son vice-président René Bourgeois a été élu courant juillet au comité directeur de l'association nationale des élus de bassin (ANEB).

Les services ont présenté des retours d'expérience que ce soit dans des manifestations nationales (journées techniques France Dignes par exemple) ou régionales. Toutes ces actions sont l'occasion de valoriser ce qui est fait sur notre territoire mais également d'échanger avec des collègues d'autres structures permettant ainsi une amélioration des pratiques et le développement de réseaux professionnels.



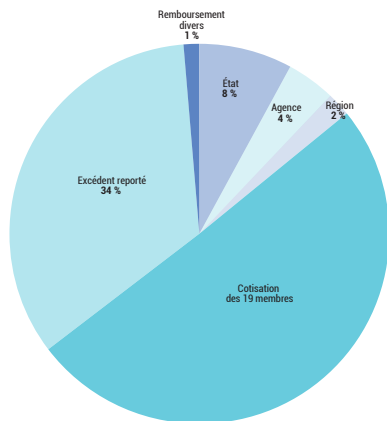
Intervention de l'EPTB à la journée d'animation Eau à Strasbourg en mai 2019.

BILAN FINANCIER

Après une année 2018 de transition liée à la création du syndicat mixte, le bilan financier 2019 montre une montée en charge de l'établissement tant au niveau des ressources humaines avec le personnel recruté pour mener à bien ses missions que du redémarrage des dépenses liées aux études PAPI et aux premiers travaux engagés.

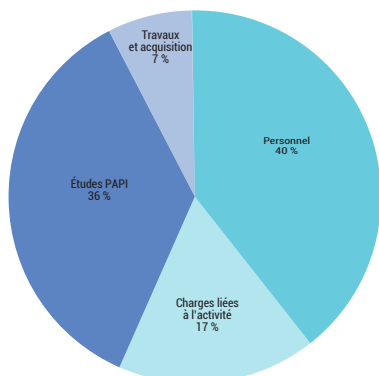
Recettes

En 2019, 50,5% des recettes réelles de l'EPTB proviennent des cotisations annuelles de ses membres (908 000 €), la part des partenaires financiers restant marginale et correspond au financement lié au redémarrage des études PAPI. Le montant total des recettes est de 1 799 400 €.



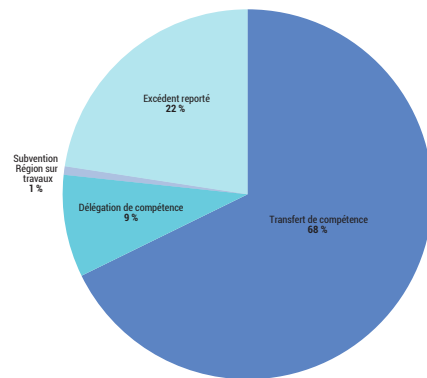
Dépenses

Les dépenses de l'EPTB (927 000 €) progressent avec la reprise des études PAPI (331 500 €) et une augmentation des frais de personnel induits par le passage de 4,1 ETP en 2018 à 6,7 ETP cette année. Les charges liées à l'activité ont également augmenté en lien avec la nouvelle organisation (location de locaux et de deux véhicules, achat de mobilier, copieur, ordinateurs,...).

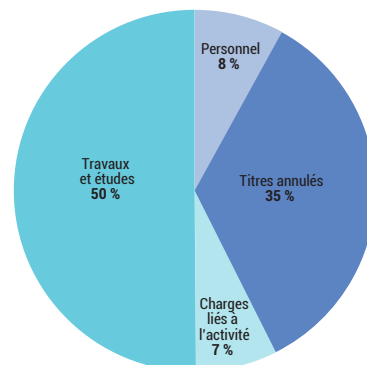


Budget annexe : gestion des milieux aquatiques

Les recettes du budget annexe proviennent actuellement et principalement des intercommunalités ayant transféré (ou délégué) la compétence GEMA en vue de l'importance des études et travaux à venir.



Les dépenses concernent principalement les études sur les affluents du Madon et le lancement de la maîtrise d'œuvre sur le drain principal du Madon. Des travaux d'urgence ont dû également être menés sur la commune de Marainville sur Madon pour préserver la route départementale de l'érosion du Madon.



EPTB MEURTHE-MADON

3, rue Jacques-Villermans - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 94 55 01 - Mail : contact@eptb-meurthemadon.fr

SUIVEZ NOS ACTUALITÉS SUR <http://www.eptb-meurthemadon.fr>

Toutes les informations sur l'avancée des études, les actions du syndicat mixte ou les actualités sur l'environnement juridique liées aux activités de l'EPTB sont sur notre site internet !